Parc national des Ecrins

Conseil d'Administration du 18 février 2016

Résolution n° 2016-03 – CA

Exercice 2016 – budget rectificatif n° 1

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Article 1

Le Conseil d'Administration,
approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- les autorisations d'engagement dont :

. 5 793 400 € Personnel
. 2 528 921 € Fonctionnement
. 180 000 € Intervention
. 682 530 € Investissement

- les crédits de paiement dont :

. 5 793 400 € Personnel
. 1 914 438 € Fonctionnement
. 190 000 € Intervention
. 622 425 € Investissement

Article 2

Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

	Dépenses	Recettes
Compte de résultat prévisionnel	8 397 838 €	8 397 838 €

Insuffisance d'autofinancement : 79 483 €

Résultat patrimonial	721 908 €	374 315 €
Prélèvement sur fonds de roulement		347 593 €

Le tableau des autorisations budgétaires en AE et CP, et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente résolution

Le Président du Conseil d'Administration — Le Directeur

Bernard HERITIER — Bertrand GALTIER

Parc national des Ecrins | Domaine de Charance • 05000 Gap
Tél. +33 (0)4 92 40 20 10 • Fax : +33 (0)4 92 52 38 34
www.ecrins-parcnational.fr • info@ecrins-parcnational.fr